

Les biens communs essentiels et insubstituables à la vie
(Extrait du dernier livre de Jean Pascal Derumier « Pour une société contributive »)

Riccardo Petrella est l'une des figures principales, sinon la figure principale, de la mouvance des biens communs qui défend la nécessité de permettre un accès inconditionnel aux biens communs jugés essentiels à la vie. Il regroupe, en premier lieu, dans cette catégorie les biens qui nous sont donnés en abondance par la nature et sans lesquels la vie ne serait pas possible, par exemple l'air et l'eau. Il y rajoute ensuite tous les écosystèmes et différentes formes de vie dont nous devons prendre soin pour préserver l'habitabilité de la Terre. Ce sont notamment les forêts, les océans, les semences, les terres arables ou la biodiversité dans son ensemble. Les biens communs regroupent aussi, par extension, la connaissance et la santé, dont l'accès devrait être inconditionnel, et plus largement ce qui permet à chacun d'avoir une vie digne (le logement, la mobilité, le travail...). Pour Riccardo Petrella le bien commun est, de façon plus précise, « l'ensemble des principes (par exemple, la dignité humaine, la liberté, la justice...), des institutions (pensons à la démocratie représentative...), des biens (tels que les forêts, la langue maternelle, la sécurité...) et des moyens (par exemple, le budget national, la fiscalité à finalité redistributive, la police...) que la société se donne et dont elle assure la responsabilité collectivement pour garantir le droit à la vie, humainement digne, à tous ses membres (les citoyens), le vivre ensemble le plus coopératif et pacifique possible, un devenir "soutenable" au niveau de l'écosystème en général, dans l'intérêt aussi du droit à la vie des générations futures et de l'ensemble des espèces vivantes¹ ». Il lui semble néanmoins difficile de donner une définition plus explicite, car le bien commun dépend aussi de la culture et l'histoire de chaque société. La problématique des biens essentiels née d'une réflexion sur les ressources naturelles débouche aujourd'hui sur un champ élargi de biens communs essentiels sans rapport direct avec la nature dont on peine à délimiter les contours exacts. Benjamin Coriat, dans son dernier livre², y a vu l'émergence d'un nouveau concept et les a appelés « communs sociaux ». Selon lui, ces derniers se confondent pour partie avec les services publics actuellement pris en charge par l'état (santé, éducation, solidarité, etc.), mais peuvent aussi s'étendre au-delà. Ces services publics aujourd'hui sous la gestion exclusive des États gagneraient à devenir des communs, car ils pourraient être placés sous la gouvernance des citoyens, qui seraient alors en mesure de peser sur les affectations budgétaires, empêcher les privatisations latentes, veiller à l'accessibilité des plus démunis et bien d'autres choses encore. Benjamin Coriat suggère aussi, face à l'extensibilité de ce champ, de demander aux citoyens de décider, dans un cadre délibératif démocratique, de la nature de ces communs sociaux.

L'eau, un bien commun emblématique

Parmi cet ensemble de biens communs essentiels, l'eau est une ressource emblématique, car il n'y a pas de vie, pas de développement possible sans eau. Si elle existe (encore) en abondance dans certains coins du globe, elle devient, dans un contexte de réchauffement climatique, une ressource de plus en plus rare et inégalement répartie. « Si rien ne change, la planète devrait faire face à un déficit global en eau de 40 % d'ici à 2030 », soulignait l'ONU dans un rapport publié à la faveur de la Journée mondiale de l'eau le 22 mars 2015³. Selon ce même document, on estimait à 20 % le nombre de nappes phréatiques surexploitées. Il convient donc, non seulement de la préserver pour les générations présentes et futures, mais également d'en ménager un accès inconditionnel et équitable. Elle implique donc une gestion solidaire, des devoirs de fraternité et de cohérence vis-à-vis de sa préservation et de son partage. Or, en dépit de cette évidence, l'ONU, dans la conférence sur l'eau de 1992, a décidé d'en faire un bien monétisable soumis aux lois du marché. Pour R. Petrella, cette « pétrolisation de l'eau » est insupportable. L'eau ne peut pas être gérée comme un bien ordinaire avec toutes les privations que cela peut impliquer pour une partie de la population. Elle pose en effet la question du vivre

¹ Riccardo Petrella, *L'Eau, bien commun public. Alternative à la pétrolisation de l'eau*, Éditions de l'Aube, 2004.

² Benjamin Coriat, *La Pandémie, l'anthropocène et le bien commun*, Les Liens qui libèrent, 2021.

³ « L'eau pour un monde durable », rapport mondial 2015 de l'ONU sur la mise en valeur des ressources en eau.

ensemble et est une affaire de citoyenneté impliquant un haut degré de démocratie aux niveaux local, national, mondial. Selon lui, marchandiser l'eau revient à « marchandiser la vie ». Dans nos sociétés, où tout repose sur le droit, ce qui doit préexister c'est la reconnaissance du droit. Or le droit (mondial) susceptible de reconnaître l'existence de biens communs essentiels à la vie et d'en encadrer l'usage reste encore largement à construire.

Si l'eau est à l'origine de beaucoup de tensions et de discordes, elle peut aussi être un facteur de paix si elle est gérée de la bonne façon. Ainsi, au proche Orient où les conflits géopolitiques autour de l'eau sont pourtant importants, les trois pays limitrophes de la mer noire (Israël, la Jordanie et la Palestine) ont décidé d'unir leurs efforts pour sauver leur bien commun face à la menace de son assèchement. Autrement dit, la perspective de sa disparition a fait naître chez chacune des parties une volonté supérieure de réconciliation dans l'intérêt commun. Pour protéger cette ressource essentielle à la vie de tous les habitants de la région, les gouvernements en sont arrivés à oublier momentanément leurs rivalités. Si ces intérêts communs sont bien compris, on assistera partout dans le monde à des accords régionaux pour préserver les ressources hydriques des pays partageant les mêmes zones riveraines. L'eau peut donc devenir un important vecteur de paix et de coopération.

Le potentiel de coopération dont l'eau est porteuse participe également de la dynamique de résilience d'un territoire. En effet, un territoire désireux de gérer l'eau comme un bien commun devra mettre en place de nouveaux modes de gestion, de nouvelles formes de gouvernance et de solidarité. Ces différentes modalités, élargies à la gestion de l'ensemble des biens communs d'un territoire, vont rendre ce même territoire plus résilient et en capacité de créer plus de valeur(s). Une telle approche appelle plus globalement à revisiter les logiques socioéconomiques et les rapports à l'environnement de chacun des territoires en s'appuyant, tout à la fois, sur les savoirs ancestraux relatifs à la gestion des biens (communs) locaux, essentiels à la vie de sa communauté, et sur les divers outils de la modernité. Ce faisant, on contribuera à l'émergence d'une économie locale plus innovante et plus robuste où les logiques d'action horizontales et verticales sont reconnectées. Elle devrait ainsi aider un territoire à retrouver prise sur son destin en offrant un avenir à ses habitants.

De la nécessité d'une gouvernance mondiale sacralisant nos biens communs

Pour Riccardo Petrella, nos sociétés essentiellement régies par le marché où les nouvelles Tables de la loi sont la mondialisation, la libéralisation, la déréglementation, la privatisation et la compétitivité tendent à détruire jusqu'à la notion de biens communs sur lesquelles elles s'étaient pourtant construites. Il est pour lui évident que « les principes fondateurs des sociétés modernes occidentales et occidentalisées s'effritent et disparaissent avec les principes de base que sont la sécurité d'existence et la garantie des droits sur la base du respect de la réciprocité entre tous les membres d'une communauté humaine⁴ ». Entraîné dans une compétition mondiale mortifère, l'état de *welfare* (l'État qui fait le bien et qui promeut le bien-être) apparaît de plus en plus comme un handicap pour la compétitivité de nos entreprises. Pour ne pas nous perdre définitivement dans cette course vide de sens qui laisse sur le bord du chemin de plus en plus de monde, il nous faut retrouver une voie menant à une véritable solidarité mondiale. Il propose pour cela de mettre en place une gouvernance mondiale, autour d'une sorte de nouveau contrat social fondé sur la sacralisation de biens communs publics mondiaux. Ce concept se rapproche, tout en s'en distinguant, de celui de « bien collectif international » ou « biens publics mondiaux », forgé dans les années 1990 au sein de l'ONU, visant à l'instauration d'espaces et de capacités permettant la création et la préservation de valeurs communes. Riccardo Petrella défend néanmoins la nécessité d'ouvrir ces biens à des modes de gouvernances citoyennes pour ne pas les laisser sous le contrôle d'états trop soumis à l'influence du capitalisme mondial. Il revendique, en quelque sorte, de sanctuariser les biens communs essentiels à la vie pour en faire

⁴ Riccardo Petrella, *Le Bien commun. Éloge de la solidarité*, Éditions Labor, 1996.

une sorte d'hybride biens communs/biens publics. Selon le prix Nobel d'économie, Joseph Stiglitz, « le concept de biens globaux est un concept puissant. Il nous aide à examiner en détail les responsabilités spécifiques de la communauté internationale⁵ ». Effectivement, il n'existe pas d'autorité supranationale ayant une légitimité pour agir au niveau de la planète, en capacité de décider d'une même approche commune en matière sociale et environnementale. Ce serait pourtant une vraie nécessité dans un monde global où les dégâts environnementaux provoqués par les uns ont forcément des répercussions systémiques sur tous les autres. Faute de cela, en attendant l'éventuel avènement de cette gouvernance mondiale, une réflexion internationale sur la création de biens publics mondiaux ou, encore mieux, de biens communs publics mondiaux, serait une formidable avancée. Mais dans un monde où l'intérêt de chaque nation prime sur l'intérêt collectif, nos organisations internationales n'ont pas (encore) réussi à engager une réflexion sérieuse autour de la meilleure façon de préserver et produire ces biens publics mondiaux.

La crise sanitaire, dont les enjeux mondiaux étaient d'évidence, présentait une belle occasion d'ouvrir un débat sur des possibles biens (communs) publics mondiaux en matière de santé. Or, le 23 octobre 2020, l'OMC (Organisation mondiale du commerce) a rejeté la demande présentée par l'Afrique du Sud et l'Inde, soutenue par l'OMS (Organisation mondiale de la santé) et d'autres pays du sud de suspendre provisoirement l'application des règles concernant les brevets dans le cadre de la lutte contre le Covid-19. Cette crise, et les évidences qu'elle soulevait, a aussi conduit le collectif « Agora des habitants de la terre » à partir en campagne pour défendre le droit à la santé de tous les habitants de la Terre et plus largement le concept de biens publics mondiaux (voir encadré).

Extraits du texte « Défendre le droit à la santé de tous les habitants de la Terre⁶ »

Comme l'on sait, les brevets sur le vivant ont été autorisés pour la première fois de l'histoire par la Cour suprême des États-Unis en 1990 et puis par l'Union européenne en 1998, malgré de fortes oppositions à travers le monde de la part d'un très grand nombre d'associations de la société civile en révolte contre la marchandisation et la privatisation du vivant. Or, les brevets octroient aux entreprises privées le droit de propriété et d'usage exclusif à but lucratif pendant 20 ans sur les organismes vivants (molécules, cellules, gènes... et leurs produits, tels que médicaments, vaccins...). Cet accaparement prédateur de la vie que les pouvoirs publics ont offert aux capitaux privés au nom-alibi de la science est aberrant ! L'histoire des 30 dernières années montre que les brevets ont été et restent l'instrument-clé de l'enrichissement financier des entreprises pharmaceutiques, de la privatisation des systèmes de santé et du conséquent démantèlement de la sécurité sociale publique et du droit à la santé. Dans ce contexte, ce n'est pas étonnant que les inégalités sociales dans la couverture sanitaire des populations entre pays riches et pays appauvris et entre les classes sociales n'aient fait qu'augmenter. La pandémie du Covid-19 confirme que les politiques mises en place à ce jour n'ont pas empêché l'aggravation des inégalités à tous les niveaux.

[...] Cette politique plonge ses racines dans l'abandon du principe des droits universels à la vie en tant qu'inspiration fondamentale du vivre ensemble et de la reconnaissance des biens et des services essentiels pour la vie en tant que biens communs publics mondiaux. Le principe et la reconnaissance ont été à la base de l'État de droit et de la société du *welfare* et de l'obligation

⁵ Joseph Stiglitz cité par Jean-Jacques Gabas et Philippe Hugon, « Les Biens publics mondiaux et la coopération internationale », *Économie politique*, n° 12, avril 2001.

⁶ « Défendre le droit à la santé de tous les habitants de la Terre », Agora des habitants de la Terre (collectif international rassemblé à l'initiative de Riccardo Petrella), 24 octobre 2020.

des États de garantir les droits universels par la sauvegarde, le *soin* et la promotion des biens communs publics mondiaux.

Cette politique a un nom. Elle s'appelle « la politique de l'accès équitable et à prix abordable via le marché aux biens et aux services essentiels pour la vie ». Elle fait partie intégrante du système de « gouvernance économique mondiale » mis en place à partir des années 1980 en substitution du système de gouvernement public. La substitution a été faite au nom des thèses « gouverner sans les gouvernements », « moins d'État », « *forget governments, company rules, OK* ».

La santé, comme l'eau, l'alimentation, le logement et le transport font partie des biens communs de l'humanité auxquels chacun doit pouvoir accéder dans l'égalité, en dignité et dans la justice. Leur privatisation est le résultat d'une vision du monde essentiellement économique, marchande, utilitaire, inspirée par la rivalité et l'exclusion.

Le même collectif a par ailleurs fait parvenir une pétition internationale en faveur d'une politique mondiale commune contre la pandémie de Covid-19, libérée des brevets et hors marché. Elle est parvenue à l'ONU à l'occasion d'une session spéciale sur la pandémie de COVID-19 réunissant les chefs d'État et de gouvernements lors des 3 et 4 décembre 2020. Cette action participe du (long) combat pour les biens communs.

Dans les faits, le passage du national au mondial de la théorie de biens publics pose un ensemble de questions de divers ordres (juridiques, économiques, organisationnels, culturels, politiques et autres) difficilement difficiles à résoudre en se mettant autour d'une table. Par ailleurs nous disent Jean-Jacques Gabas et Philippe Hugon, il n'est pas dénué d'ambiguïté et d'ambivalence, car « il peut aussi justifier des dominations et des relations asymétriques. Il a l'intérêt de passer d'une vision verticale et asymétrique de l'aide en termes de transferts Nord-Sud à une conception d'interdépendances et d'intérêts liés fondant une véritable coopération⁷ ». Dans l'état actuel des choses, il faut plutôt considérer les biens publics mondiaux comme un phare vers lequel nous devons essayer de tracer notre chemin. Ils pourraient ainsi constituer l'utopie fédératrice de ce nouvel ordre mondial tourné, à la fois, vers la mise en place d'un monde plus juste et la préservation de notre maison commune. Les biens publics mondiaux permettraient de tendre vers des objectifs environnementaux et sociaux (préserver notre planète tout en mettant en place des conditions de mieux vivre pour tous). Ce serait une belle façon de résoudre les contradictions entre la fin du mois et la fin du monde sur lesquelles nous achoppons régulièrement.

De profonds changements devront bien sûr s'opérer, chemin faisant, pour organiser notre économie autour de ces nouveaux équilibres. Dans ce cadre, puisque la démocratie se fonde sur le droit, la gouvernance devra aussi travailler à l'évolution de l'outil juridique et de certaines de ses règles. L'une d'entre elles me semble essentielle : la reconnaissance des principes d'interdépendances avec toutes les autres formes de vie sur terre qui pourrait se traduire en faisant des autres espèces et des écosystèmes des sujets de droit.

⁷ Jean-Jacques Gabas et Philippe Hugon, « Les Biens publics mondiaux et la coopération internationale », *op. cit.*